Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013_B061-DE
Date de télétransmission : 18/02/2013
Date de réception préfecture : 18/02/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B061

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention à l'association AIR PACA dans le cadre de la politique de lutte contre la pollution de l'air et de l'observatoire du bruit

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :
BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction Environnement
Service Ecologie Urbaine
CS

09_03

BUREAU DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Guy BARRET
Co-rapporteur : Robert CHARDON

Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable

Objet : Attribution d'une subvention à l'association AIR PACA dans le cadre de la politique de lutte contre la pollution de l'air et de l'observatoire du bruit
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité de l'air, la Communauté du Pays d'Aix travaille depuis 2007 avec l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AIR PACA, anciennement ATMO PACA) qui l'aide dans l'évaluation et la modélisation des impacts des projets sur la qualité de l'air.
En 2013, dans la continuité du travail initié sur les ZAPA, AIR PACA propose à la Communauté du Pays d'Aix de lui apporter son soutien dans la valorisation des résultats de l'étude ZAPA et dans la mise en place de son observatoire du bruit. Une aide de 40.000 € est demandée.

Exposé des motifs :

Depuis 2007, la Communauté du Pays d'Aix et le réseau de surveillance de la qualité de l'air AIR PACA (anciennement ATMO PACA) ont réalisé la cartographie de la qualité de l'air sur les communes du Pays d'Aix. Ces travaux s'effectuent dans le cadre du projet « Information et aide à la décision sur la qualité de l'air dans les territoires de Pays et d'Agglomérations » cofinancé par la Région PACA.

Les objectifs de ce projet consistent à quantifier la contribution du Pays d'Aix aux émissions atmosphériques régionales, à modéliser la pollution de fond et de proximité ainsi qu'à étudier différents scénarii d'évolution des émissions sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix. Il vise à offrir aux décideurs locaux un réel outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et de qualité de l'air.

Cette expérimentation a permis la réalisation d'un état des lieux précis de la qualité de l'air sur le territoire et d'apporter une aide à la décision sur de nombreux projets urbains.

Fort de cette expérience, AIR PACA a proposé en 2011 et 2012 à la Communauté du Pays d'Aix, de poursuivre ce travail selon trois axes novateurs :

- la valorisation de la démarche par la restitution des résultats et leur communication auprès des décideurs : la plateforme de prévision quotidienne de la pollution « Urban Air » est maintenant opérationnelle sur la Communauté du Pays d'Aix. Depuis 2011, elle est consultable par tous sur Internet : la carte quotidienne de la prévision du jour et du lendemain devient un outil que les habitants et les décideurs s'approprient progressivement ;
- l'accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix sur le projet « Zone d'Actions Prioritaires sur l'Air » (ZAPA) pour lequel la Communauté du Pays d'Aix a été retenue par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Elle bénéficie, à ce titre, d'un financement de 70 % du montant de l'étude plafonné à 120.000 €. AIR PACA a notamment participé à l'élaboration du cahier des charges sur la ZAPA (périmètre, objectifs...), à la sélection du bureau d'études, à la définition des données utiles à l'étude, aux différents comités de pilotage. L'association a élaboré le diagnostic de territoire nécessaire aux études de démarrage (qualité de l'air, données trafic...) ainsi que les modélisations des différents scénarii.
- le rapprochement des problématiques air et bruit et l'accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix dans le projet pilote de mise en place d'un observatoire du bruit sur le territoire, et notamment l'appui à l'implantation des balises de mesure du bruit [la Communauté du Pays d'Aix bénéficie à ce titre d'une subvention de l'ADEME (70 % plafonné à 120.000 €) et du Ministère (30 % plafonné à 67.000 €)]. En 2012, AIR PACA a participé aux trois comités techniques et s'est formé sur la problématique du bruit en participant avec ACOUCITE à l'implantation des balises bruit sur le territoire (visite de terrain, déploiement des balises, rapatriement des données ...).

En 2012, une subvention de 50.000 € a été attribuée à l'association AIR PACA. Au vu des actions réalisées, 41.000 € ont été versés.

En 2013, AIR PACA propose de poursuivre ce travail selon de nouveaux objectifs, dans la continuité du travail réalisé depuis 2007 :

- Accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix pour la valorisation des éléments de l'étude « ZAPA » :
  - Définir avec les acteurs locaux, les indicateurs de performance des actions d'amélioration de la qualité de l'air,
  - Mettre à jour et consolider les données d'émission en fonction de l'année de référence retenue,
  - Accompagnement des plans et expertises (climat et PDU) : mettre en œuvre les modèles sur la base des actions envisagées pour évaluer leurs incidences sur la qualité de l'air et le climat,
  - Participation à l'identification de zones 'basse émissions' : lieux sensibles comme les écoles, les crèches, les hôpitaux, les centres sportifs, et niveaux de rejets de polluants inférieurs à certains seuils,
  - Accompagnement par Air PACA des actions de sensibilisation menées par la CPA (aide à l'alimentation du site internet, newsletter, cibles techniques, ...).
- Rapprochement des thématiques air et bruit : AIR PACA propose de poursuivre son implication dans l'observatoire du bruit du territoire au côté d'ACOUCITE par la pose des premières balises et l'intégration des données bruit qui en découlent.
- Appui ponctuel sur les projets de territoire (Charte Développement Durable, Plan Climat Energie Territorial, Plan de Déplacement Urbain...) : Il est proposé que l'ensemble des données disponibles au sein d'AIR PACA (plateforme, base trafic ...) soient mises à la disposition des projets du territoire. Elles seront affinées et l'impact des différentes actions prévues (dans le cadre des Plan de Déplacement Urbain, Plan Climat Energie Territorial...) pourront être modélisées.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, l'association AIR PACA propose un budget réparti de la manière suivante :

CHARGES		PRODUITS	
Appui sur la politique qualité de l'air	20.000 €	Subvention CPA	40.000 €
Rapprochement des missions air et bruit : mise en place de l'observatoire du bruit	20.000 €	Autofinancement AIR PACA	12.000 €
Mise à disposition de la prévision quotidienne à partir de la plateforme Urban Air	12.000 €		
TOTAL	52.000 €		52.000 €

- **Pour les subventions de fonctionnement :**

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
	AIR PACA	ENVIRONNEMENT	50.000 €	2.880.752 €	40.000 €	40.000 €	OUI

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la loi numéro 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n°2010_B465 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 sur l'appel à projet de l'ADEME relatif à la mise en place de Zones d'Action Prioritaires pour l'Air (ZAPA) ;
VU la délibération n°2010_B464 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 sur l'appel à projet du Ministère de l'Aménagement et du Développement Durable sur la mise en place d'un observatoire du bruit ;
VU la délibération n°2011_B197 du Bureau communautaire du 19 mai 2011 sur l'attribution d'une subvention à ATMO PACA dans le cadre de la mise en place d'un observatoire du bruit et de la ZAPA ;
VU la délibération n°2012_B126 du Bureau communautaire du 5 avril 2012 sur l'attribution d'une subvention à ATMO PACA dans le cadre de la mise en place d'un observatoire du bruit et de la ZAPA ;
VU l'avis de la Commission environnement, cadre de vie et développement durable en date du 14 janvier 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 40.000 € à AIR PACA ;

- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs annuelle 2013 entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Association AIRPACA ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente à l'octroi de la subvention susvisée ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget fonctionnement 1D / 832 / 6574.

communauté du
PAYS D'AIX
www.agglo-paysdaix.fr

CONVENTION de PARTENARIAT

Entre la CPA - Communauté du Pays d'Aix

et AIR PACA - Association pour la surveillance de la qualité de l'air sur la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Entre,

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Président,
agissant au nom et pour le compte de la Communauté du Pays d'Aix dont le siège est situé à l'Hôtel de Boadès - place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13626 AIX EN PROVENCE cedex 1 ci-après désignée par les termes : Communauté du Pays d'Aix ou CPA, dûment habilité à signer la convention, par délibération n°2013_B.....du Bureau communautaire du 14 février 2013

D'une part,

et

Monsieur Pierre Charles MARIA, Président
agissant au nom et pour le compte d'AIR PACA dont le siège est situé au 146 avenue Paradis - 13006 MARSEILLE ci après désigné par les termes : AIR PACA

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :
Vu la délibération n° xxxxxxxxxx

Article 1 : Attribution de la subvention

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée par la CPA à AIR PACA.

Article 2 : Objectifs de la convention

Depuis 2007, la Communauté du Pays d'Aix et le réseau de surveillance de la qualité de l'air (ATMO PACA) ont réalisé la cartographie de la qualité de l'air sur les communes du Pays d'Aix.

En 2013, AIR PACA (anciennement ATMO PACA) propose de poursuivre ce travail selon de nouveaux objectifs, dans la continuité du travail réalisé depuis 2007 :

- Accompagnement de la Communauté du Pays d'Aix pour la valorisation du projet « ZAPA » :
  - ⇒ Définir avec les acteurs les indicateurs de performance des actions d'amélioration de la qualité de l'air,
  - ⇒ Mettre à jour et consolider les données d'émission en fonction de l'année de référence retenue, Accompagnement des plans et expertise (climat et PDU) : mettre en œuvre les modèles sur la base des actions envisagées pour évaluer leur incidence sur la qualité de l'air et le climat,
  - ⇒ Participation à l'identification de zones 'basse émissions' : lieux sensibles comme les écoles, les crèches, les hôpitaux, les centres sportifs, et niveaux de rejets de polluants inférieurs à certains seuils,
  - ⇒ Accompagnement par Air PACA des actions de sensibilisation menées par CPA (aide à l'alimentation du site internet, newsletter, cibles techniques, ...).

- Rapprochement des thématiques air et bruit : AIR PACA propose de poursuivre son implication dans l'observatoire du bruit du territoire au côté d'ACOUCITE par la pose des premières balises et l'intégration des données bruit qui en découlent.

- Appui ponctuel sur les projets de territoire (Charte Développement Durable, Plan Climat Energie Territorial, Plan de Déplacement Urbain...) : Il est proposé que l'ensemble des données disponibles au sein d'AIR PACA (plateforme, base trafic ...) soient mises à la disposition des projets du territoire. Ces données pourront être affinées et l'impact des différentes actions prévues (dans le cadre des Plan de Déplacement Urbain, Plan Climat Energie Territorial...) pourront être modélisées.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, l'association AIR PACA propose un budget réparti de la manière suivante :

CHARGES		PRODUITS	
Appui sur la politique qualité de l'air	20.000 €	Subvention CPA	40.000 €
Rapprochement des missions air et bruit : mise en place de l'observatoire du bruit	20.000 €	Autofinancement AIRPACA	12.000 €
Mise à disposition de la prévision quotidienne à partir de la plateforme Urban Air	12.000 €		
TOTAL	52.000 €		52.000 €

Article 3 : Montant de la subvention

La CPA décide d'attribuer une subvention d'un montant de **40.000 €** à l'association AIR PACA .

Article 4 : Modalités Financières :

Le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un **acompte de 70%** sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- Le **solde de 30%** sera versé sur présentation :
  - du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président). Ce bilan peut-être provisoire,
  - du budget de l'année N et du compte de résultat de l'année N-1 (signé par le Président et le Trésorier).

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la CPA.
La CPA se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier Payeur) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.

Article 5 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 6 : Avenant :

Toutes les modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant

Article 7 : Utilisation et diffusion des résultats

La présente mission d'études rentre dans le caractère d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air de l'association AIR PACA. En conséquence, les financeurs de la mission ne bénéficient pas exclusivement de l'information et n'en sont pas propriétaires. Ces données publiques seront diffusées selon des modalités variées, à définir en accord entre les deux signataires de la présente convention (bulletins, Internet...).
En revanche, il est clairement établi qu' AIR PACA est tenu à une obligation de discrétion et de secret professionnel sur toute autre information qui ne rentre pas dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, dont elle aurait eu connaissance au cours de l'accomplissement de cette mission.

Article 8 : Litiges

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'application des termes de la présente convention particulière, seront de la compétence du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

Article 9 : Résiliation

Chacune des parties se réserve la possibilité de dénoncer la présente convention si l'une des clauses précitées n'était pas respectée à l'issue d'un préavis de deux mois.

Fait à Aix en Provence, le
en 3 exemplaires

Pour la Communauté du Pays d'Aix Le Président	Pour AIR PACA Le Président
Maryse JOISSAINS MASINI	**Pierre Charles MARIA**

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	2013
Lieu(x) de réalisation	CPA
Contenus et objectifs de l'action	Valorisation du projet ZAPA.
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui □ non □ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui □ non □ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix**	20 000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	20 000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	20 000	**TOTAL PRODUITS :**	20 000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 20 000 € représente 0,00405 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille

Le 26 NOV. 2012

Cachet de l'Association :

AIRPACA
QUALITÉ DE L'AIR
146, rue Paradis - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 38 00 - www.airpaca.org

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	2013
Lieu(x) de réalisation	CPA
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement de mise en place de l'observatoire BRUIT
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix**	20 000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	20 000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	20 000	**TOTAL PRODUITS :**	20 000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 20 000 € représente 100 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille
Le 28 NOV 2012

Cachet de l'Association :

AIRPACA
QUALITÉ DE L'AIR
146, rue Paradis - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 32 38 00 - www.airpaca.org

10

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	1/1/2013 à 31/12/2013
Lieu(x) de réalisation	Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Participation à l'observatoire du Bruit
Public(s) ciblé(s)	Grand Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Sur l'année 2013
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	1563
Achats		Vente	
Prestations de services	1500	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s) PACA	5000
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix**	15000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel	17250	Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	2813		
TOTAL CHARGES :	21563	**TOTAL PRODUITS :**	21563

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 15.000..€ représente 69,5..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Puyricard.....
Le 23/11/2012

Cachet de l'Association :

La trésorière

Atelier de l'Environnement
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX
Domaine du Grand Saint-Jean
4855 Chemin du Grand St Jean
13540 PUYRICARD
Tél. 04 42 28 20 99 - Fax 04 42 92 36 86

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service**

Date de mise en oeuvre	
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée : .....€)
Inscription payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée : .....€)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES - Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques	0	**Ressources propres**	
Achats de spectacles, expositions		Vente	
Achats non stockés de matières et fournitures		Autres produits	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Cotisations	
Services extérieurs	2946	**Subventions demandées**	
Locations Mise à disposition de matériel à la CPA	2946	Etat (à détailler) :	
Entretien		Région(s) :	
Assurances		Département(s) :	
Autres services extérieurs	2000	Commune(s) :	
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix**	30000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	2000		
Charges de personnel	23880	Fonds Européens	
Salaires bruts	16000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	6880	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	2174		
TOTAL DES CHARGES :	**30000**	**TOTAL PRODUITS :**	**30000**

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens et partenaires)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de **30 000 €** représente **100 %** du total des produits hors contributions volontaires (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Lyon

Le 25 OCT. 2012

Cachet de l'association :

Acoucité
24, rue Saint Michel
69007 LYON
Tél : 04 72 91 86 00
www.acoucite.org

Mme Emeline BAUME, Présidente

Acoucité
Mme Emeline BAUME
Présidente

2013_B061

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention à l'association AIR PACA dans le cadre de la politique de lutte contre la pollution de l'air et de l'observatoire du bruit

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

15 FEV. 2013